

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

## COVID-19

### Rappel concernant les visites dans les CHSLD et les hôpitaux

---

**Joliette, le 24 décembre 2021** - La Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière désire rappeler à la population les nouvelles directives gouvernementales quant à la présence de proches aidants et de visiteurs dans les CHSLD et les hôpitaux.

Ainsi, dans le contexte actuel, particulièrement en raison de l'émergence du variant Omicron, des mesures additionnelles sont entrées en vigueur le jeudi 23 décembre dans plusieurs milieux de vie, dont les centres d'hébergement et de soins de longue durée ainsi que les centres hospitaliers.

#### **Centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)**

En CHSLD, un maximum d'un proche aidant ou d'un visiteur à la fois est autorisé, pour un nombre maximal de deux personnes par jour. La personne proche aidante devra présenter son passeport vaccinal lors de chaque visite.

De plus, il est interdit aux visiteurs et aux proches aidants d'accéder aux aires communes comme le salon et la salle à manger, sauf pour les personnes proches aidantes qui aident à l'alimentation d'un résident.

#### **Centres hospitaliers**

Pour une période indéterminée, les visites sont de nouveau interdites dans les centres hospitaliers. Cependant, une personne proche aidante à la fois est autorisée pour un nombre maximal de deux personnes par jour. Un maximum de quatre personnes proches aidantes différentes peuvent se relayer. En cas d'éclosion dans un secteur, ce nombre sera abaissé à deux. Rappelons également que le passeport vaccinal est exigé lors de chaque visite.

En cette période des Fêtes, afin de permettre aux personnes hospitalisées dans les unités de courte durée de se divertir malgré les restrictions de visites, les services de télévision et d'Internet leur seront offerts gratuitement jusqu'au 6 janvier. Le CISSS de Lanaudière remercie la Fondation pour la Santé du Nord de Lanaudière ainsi que la Fondation Santé Sud de Lanaudière qui en assumeront les frais.

- 30 -

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière